

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Étaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU
Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU

le 21 JUIN 2017
RAPPORT N° 170615-39-SET

SOUS-PRÉFECTURE
RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) : AVENANTS AUX MARCHES

M. AURISSET précise que le chantier d'extension du RAM ayant pris du retard suite au sinistre « dégât des eaux » survenu en cours de chantier le 24 juin 2016, il convient de prendre en compte, pour 2 mois de délai supplémentaire, des honoraires complémentaires correspondant à diverses réunions de gestion technique et administrative consécutives au désordre de ce chantier.

Ces honoraires se décomposent comme suit :

- EURL LABADIOLLE (Mission OPC) : **795 € HT**
- TARDIEU Séverine (Maîtrise d'œuvre) : **1 920.00 € HT**
- EURL LABADIOLLE (Maîtrise d'œuvre) : **2 200 € HT**
- SECA (Maîtrise d'œuvre) : **1 200.00 € HT**

Par ailleurs, des travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de réparer les dégâts occasionnés par la recherche d'infiltration suite au dégât des eaux en cause (investigations et remise en état des murs),

Le montant s'élève à :

- Entreprise NAYA : **660.00 € HT.**

De plus, à la demande de la maîtrise d'ouvrage, installation de trappes nécessaires à l'exploitation du bâtiment,

- Entreprise NAYA : **555.00 € HT.**

Il convient donc de signer des avenants aux marchés initiaux.

L'enveloppe budgétaire initialement prévue pour cette opération permet d'honorer la prise en charge de ces dépenses supplémentaires, par le biais notamment de moins-values sur d'autres lots qui seront à faire valoir au moment du Décompte Global et Définitif (DGD).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** des honoraires et travaux supplémentaires à financer sur l'opération d'extension du RAM,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés initiaux,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

REÇU

le 21 JUIN 2017
Le Président

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Daniel LACRAMPE



